



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^{ème} séance du mardi 6 novembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/37 de la Municipalité, du 14 septembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.- destinés à l'aménagement et à l'équipement technique du futur restaurant d'application « Quai 14 », ainsi que pour l'acquisition du mobilier, des machines et du matériel informatique de la surface administrative situés au rez-de-chaussée de l'immeuble Sévelin 8-14 ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de 10 ans, le crédit prévu sous chiffre 1 par le budget du Service du travail, rubrique 3930.331 ;
3. de faire figurer, sous la rubrique 3930.390 du budget du Service du travail, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer les dépenses et l'amortissement du crédit d'étude, rubrique 3930.581.361, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné, sous chiffre 1, les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six novembre deux mil dix-huit.

Le président :



Le secrétaire :